

Quand le comité se penchera sur la question du déménagement et tout ce que cela comporte, il s'intéressera notamment aux répercussions de ce déménagement des employés du ministère des Affaires des anciens combattants et de leurs familles sur les services médicaux, sanitaires, culturels et éducatifs de l'Île-du-Prince-Édouard. On a beaucoup parlé de créer des écoles françaises publiques à Charlottetown quand le ministère y déménagera. On considère que c'est là une priorité. Le gouvernement provincial a d'ailleurs accepté de créer des écoles françaises à Charlottetown, d'ici 1981. Toutefois, il faut bien le comprendre, la date du déménagement est encore trop éloignée pour qu'on puisse établir quels seront les besoins des employés du ministère en matière de formation linguistique.

Les fonctionnaires du service du personnel du ministère ont récemment consulté un comité du collège Holland pour voir quels sont les cours commerciaux qu'il pourrait offrir, notamment dans le domaine du secrétariat bilingue, de l'administration, de la sténographie et des emplois de bureau. L'ancien maire de Charlottetown, Frank Zakem, qui est également le principal du Holland College's Charlottetown Centre, déclare que ces cours post-secondaires qui, selon lui, pourraient commencer en 1979, insisteront sur l'apprentissage de la langue seconde.

Toutefois, je tiens à répéter qu'on ne connaîtra pas exactement les besoins à l'égard de l'apprentissage du français tant qu'on ne saura pas combien d'employés francophones acceptent de déménager. Nous possédons déjà certains chiffres à l'égard du personnel disposé à déménager. Selon les résultats du premier questionnaire sur le déménagement que le ministère a distribué à tout son personnel, sur 228 employés francophones, 32 étaient prêts à déménager à Charlottetown; 135 refusaient et 61 étaient indécis. Quant aux employés anglophones—ils sont 454—108 étaient prêts à déménager, 200 refusaient et 146 étaient indécis. Si l'on analyse ces chiffres, 20.5 p. 100 du personnel de l'administration centrale étaient prêts à déménager, 49 p. 100 ont dit ne pas vouloir déménager et 30.4 p. 100 étaient indécis.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

LES CRÉDITS PROVISOIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1979

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor): Que le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le

Subsides

service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1979, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, à 5 heures, avant l'ajournement, je parlais sur l'agriculture et au sujet du programme de promotion des produits laitiers. J'aurais dû signaler que la campagne publicitaire sera principalement axée sur le fromage, car sa consommation est à la hausse et, au Canada, la consommation annuelle de ce produit est d'environ 15 livres par personne, alors qu'elle atteint le double dans certains pays européens.

Dans le cadre des études du marché, les fonds serviront à la recherche de nouveaux débouchés pour les produits laitiers actuels. Par exemple, l'un des projets porte sur la possibilité d'accroître la vente de produits laitiers par les restaurants, hôtels et institutions. Le Conseil de la recherche économique agricole du Canada a reçu des fonds pour étudier l'utilisation du lait écrémé en poudre dans l'alimentation animale et diverses études sur les aspects économiques de l'alimentation des veaux de lait à la poudre de lait écrémé sont en cours.

Ces dernières années, monsieur le président, la surproduction et la faible demande de lait écrémé en poudre, qui est un sous-produit de la fabrication du beurre, ont constitué l'un des principaux problèmes dans ce secteur. Les excédents de beurre et de lait écrémé en poudre résultant de la hausse de la production laitière mondiale et de la baisse de la consommation de beurre ont fait dégringoler les prix mondiaux à une fraction de leur niveau normal. Le gouvernement canadien maintient le prix intérieur du lait écrémé en poudre à 72 cents la livre alors que le prix mondial est passé à 20 cents et moins. Pour l'exporter, les producteurs canadiens doivent donc verser environ 50 cents la livre, ce qui ampute fortement leur niveau de revenus. Voilà pourquoi, un peu plus tôt, j'ai parlé de l'aide de 152 millions de dollars relative à la contribution du gouvernement pour effacer la dette provenant des exportations, dette qui était celle des producteurs.

Monsieur le président, actuellement, bien sûr, à ce temps-ci de l'année, nous sommes à la mi-mars, il est question de la prochaine politique laitière. Actuellement, plusieurs députés libéraux et moi-même participons à plusieurs réunions en vue de concentrer nos efforts et de convaincre le cabinet d'approuver et d'annoncer vraisemblablement au début d'avril la meilleure politique laitière possible. L'an dernier, nous avons obtenu une très bonne politique laitière et nous voulons que cette année cette politique soit encore améliorée pour le plus grand bien de nos agriculteurs.

J'ai tout lieu d'espérer, monsieur le président, que la politique laitière 1978-1979 sera des plus profitables, non seulement pour les producteurs, mais également pour les consommateurs, soit l'ensemble de la population. Avant de terminer, monsieur le président, je dirai qu'il est un programme que je voudrais expliquer. Il s'agit du programme permettant d'augmenter la production d'aliments du bétail au Québec. Une entente a été signée par notre ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et son homologue provincial le 17 février dernier. Cette entente fédérale-provinciale porte sur l'utilisation d'un montant de 33.5 millions de dollars pour la réalisation de quatre programmes qui permettront à nos producteurs québécois d'améliorer leur autosuffisance dans le secteur des aliments pour bétail.